

Les Cahiers de l'Institut EDS offre la possibilité aux membres de l'Institut de publier des articles, ou des rapports de recherche interdisciplinaires, ainsi que des notes de synthèse qui résultent d'une démarche scientifique de mise à l'essai d'un outil d'intervention ou d'une pratique de mobilisation de connaissances. Tout contenu proposé est vulgarisé afin de rejoindre et être utile à une panoplie de chercheurs, décideurs, et du grand public.

Dans un souci de diffuser à un vaste public les connaissances en environnement et développement durable produites par ses membres, l'Institut EDS adhère au mouvement Creative Commons. Les Cahiers de l'Institut EDS sont donc sous la licence [Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification](#) (CC BY-NC-ND).

Cette licence est la plus restrictive des licences Creative Commons. Elle autorise les citoyens à télécharger et partager les œuvres, mais prohibe toute modification et utilisation commerciale de ces dernières.

#### **Recommandations aux auteurs**

- Fournir le nom et une courte biographie pour chacun des auteurs.
- Les textes soumis sont sauvegardés dans un fichier en format Word.
- Si les tableaux et figures ont été réalisés avec un logiciel autre que celui utilisé pour le texte, les graphiques et figures seront transmis par un fichier au format JPG avec une résolution minimale de 300 dpi.
- Les photos doivent être transmises dans des fichiers séparés au format JPG avec une résolution minimale de 300 dpi. Il est de votre devoir de nous indiquer les crédits photos.
- Le lieu d'insertion des tableaux, figures et photos est indiqué dans le corps du texte.
- Éviter tout travail de mise en page, nous adapterons votre texte au format des Cahiers.
- Les titres et intertitres ne sont pas numérotés. Les différents niveaux de titre devront être clairement identifiés : gras, italique, corps différents.
- Tous les sigles doivent être développés dès la première occurrence.
- Les notes de bas de page doivent être utilisées pour des compléments d'informations sur le contenu de la phrase et non pour référencer un article ou un rapport. Les appels de notes doivent figurer dans le texte en exposant en numérotation continue ; les notes sont placées en bas de la page concernée.
- Les références doivent être mentionnées dans le corps du texte.
- Une section bibliographique regroupant l'ensemble des références énoncées dans le texte, doit accompagner la publication.